

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 153-23

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien et de renouvellement des voiries d'intérêt communautaire pour les années 2024 à 2027

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffénat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 153-23

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien et de renouvellement des voiries d'intérêt communautaire pour les années 2024 à 2027**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la délibération n° 128-18 C du 12 juillet 2018 définit l'intérêt communautaire en matière de voirie. Grand Chambéry est chargée de l'entretien et du renouvellement d'environ 150 km de voirie (hors chaussée sur 73 km de routes départementales).

Afin de mener à bien cette mission, un accord cadre à bons de commande a été conclu. Celui-ci arrive à son terme en fin d'année 2023.

Il est proposé de renouveler cet accord cadre à partir du début de l'année 2024, pour une période initiale d'un an reconductible trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Les prestations de l'accord-cadre sont de nature et de volume variés, comprenant notamment :

- l'établissement de plans d'exécution et la préparation de chantier,
- la réfection de la chaussée des voiries relevant de la compétence de l'agglomération,
- la réfection de trottoirs et divers cheminements piétons,
- l'aménagement d'arrêts de bus, avec raccordement aux réseaux existants, pour assurer la mise en accessibilité des quais aux personnes à mobilité réduite,
- des petits travaux de sécurisation et mise en accessibilité,
- l'entretien et la réfection d'aménagements cyclables,
- la réfection ponctuelle de trottoirs et chaussées, la réparation de nids de poule en enrobé à chaud...,
- la reprise de réseaux secs, en particulier pour l'éclairage public et les feux tricolores,
- l'établissement de plans de récolement.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme d'une procédure adaptée, avec une date de remise des offres fixée au 22 novembre 2023.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis comme suit :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 30 %,
- performance en matière de protection de l'environnement : 10 %.

La commission d'appel d'offres du 7 décembre 2023 a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande à l'entreprise SER TPR pour un montant maximal annuel de 1 345 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 7 décembre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché relatif aux travaux d'entretien et renouvellement des voiries d'intérêt communautaire de l'agglomération de Chambéry pour les années 2024 à 2027 à l'entreprise SER TPR pour un montant maximal annuel de 1 345 000 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

GRAND CHAMBERY

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', written over a horizontal line.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

153-23

Objet de l'acte :	RS - Attribution de l'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien et de renouvellement des voiries d'intérêt communautaire pour les années 2024 à 2027
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30599H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30599H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023